

revenu additionnel, il devrait avoir, selon l'ancien taux de taxation, un million de plus que ce dont il avait besoin ; maintenant pour expliquer sa conduite, il prétexte des besoins futurs. Il s'est aussi efforcé, M. l'ORATEUR, de chercher un abri derrière l'état fourni par son prédécesseur, M. TILLEY, et il s'est tellement oublié lui-même et la nature de la position qu'il occupe, jusqu'à trouver un prétexte pour la proposition dans des calculs de M. THOMAS WHITE en sa qualité de membre du bureau de commerce. Ces calculs anticipaient certainement un déficit, mais il était basé sur des chiffres publiés dans la gazette officielle par l'hon. monsieur lui-même, et le département placé sous son contrôle. Ces états ont trompé M. WHITE, et auraient pu tromper qui que ce soit ; ses erreurs comprenaient des millions. Est-ce que l'hon. monsieur entend dire que M. THOMAS WHITE a fait un estimé qu'il y aurait un déficit pensant qu'il pouvait se fier sur l'exactitude des chiffres fournis par le ministre des Finances, et que cette Chambre aurait accepté cette excuse quand à l'imposition de \$3,000,000 de taxes additionnelles ? Je n'ai pas besoin de dire que la Chambre n'aurait pas accepté telle excuse. Nous lui aurions dit que cette erreur dépendait de l'inexactitude des chiffres publiés dans la *Gazette Officielle*. L'hon. monsieur s'est cru abrité derrière M. TILLEY, et a dit à la Chambre que son hon. prédécesseur avait aussi anticipé un déficit. Lorsque j'ai entendu cet argument, j'ai trouvé qu'il y avait là une grande injustice faite à un homme qui avait rempli les devoirs de sa charge d'une manière qui indiquait le mérite et l'habileté d'un véritable homme d'Etat. Laissez-moi lire ce que M. TILLEY dit dans cette circonstance, et on trouvera que ses paroles le vengent amplement ; et je demanderai à la Chambre de vouloir remarquer que ses arguments, que le temps a prouvés être vrais, ont été prononcés longtemps avant l'époque où ils devaient se vérifier. M. TILLEY en soumettant son estimé à la Chambre, et en exposant la condition des affaires publiques, dit :—

“Maintenant la question se soulève de voir dans quel état se trouve le gouvernement pour faire face à cette augmentation de dépense. Il a été intimé, à la dernière session, qu'après avoir fait une déduction de \$1,200,000 sur les impôts, le gouvernement se trouverait proba-

blement dans la nécessité de demander à la Chambre, cette session, le droit d'imposer une augmentation de taxe soit d'une manière ou d'une autre. Et je puis facilement comprendre, M. l'ORATEUR, que les hon. membres et le pays en général ne seraient nullement désappointés si le gouvernement déclarait, dans l'occasion présente, que telle est son intention ; mais après avoir examiné toute la situation avec soin, et après m'en être enquis le plus scrupuleusement, le gouvernement est arrivé à la conclusion qu'il ne serait ni sage, ni nécessaire, de demander au parlement, durant cette session, le droit d'imposer une taxe additionnelle.”

Et comme si ces paroles n'eussent pas été assez fortes pour satisfaire chacun qu'une taxe additionnelle n'était pas nécessaire, il ajoute :—

“Le gouvernement en est venu à la conclusion de faire le présent changement, en autant qu'il aura des moyens amplement suffisants pour rencontrer les exigences du pays.”

Plus loin il dit :—

“Sur le tout, si vos estimés sont basés sur des principes exacts, nous aurons un revenu de \$21,740,000, et un surplus de \$913,151. Il y aura évidemment des estimés supplémentaires, et d'autres propositions qui pourront couvrir une portion considérable de ce surplus ; mais le gouvernement pense que la situation n'exigera pas de demander de nouvelles taxes.”

Non-seulement, M. l'ORATEUR, M. TILLEY n'a pas prévu un déficit, mais il a démontré que telle était la prospérité du Canada, que ce ne serait qu'après avoir dépensé les trente millions destinés à l'achèvement de nos canaux, et les trente millions destinés au chemin de fer du Pacifique Canadien que les trois millions de taxes additionnelles seraient requis. S'il a parlé de trois millions de taxes additionnelles, ce n'était qu'en prévision de l'obligation de rencontrer une dette additionnelle de soixante millions, tandis que mon hon. ami n'a à rencontrer qu'une dette additionnelle de \$182,000. Je suis maintenant prêt à lui dire que le 1er Juillet 1875, il y aura un surplus de trois millions, et ma prévision de cette année se réalisera de la même manière que celle que j'avais l'année dernière. Si l'hon. monsieur prodigue ses dons à ses amis à même le trésor public et avec le consentement de cette Chambre, il peut être capable de réduire quelque peu ces chiffres ; mais je crois que l'hon. ministre lui-même, malgré sa facilité extraordinaire pour trouver un déficit, sera embarrassé quand il voudra attaquer la position que j'ai prise. J'ai déjà rappelé à cette Chambre que l'année dernière, je prédis qu'il n'y aurait